

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 17 Juin 2011.

L'an deux mille onze, le dix sept juin, à 20 h. 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Jean COURCOUX, Maire.

Etait présents : Mesdames AUDINOT, CHAUMONT, GOEURIOT et STOUVENOT,
Messieurs CARDAIRE, COURCOUX, DAMILO, LABARRE Daniel, LEXA,
MORETTE, MUSQ, RENE, RITZ et SCHMIDT.

Etait absent : M. PENNEQUIN Daniel.

Etait absent excusé: Mr LABARRE Sébastien.

Etait représentés : Mr CUNY Claude, représenté par Mme STOUVENOT Sylvie
Mr CLAREN Fabien, représenté par Mr RITZ Luc
Mme LADOUCE M. Thérèse, représentée par Mme CHAUMONT Françoise

* * * * *

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2011 est adopté. Un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour : Les nouvelles conditions de réservation des salles municipales

1) Désignation de délégués en vue des élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Le Conseil Municipal désigne les délégués qui seront appelés à élire les sénateurs le 25 septembre 2011. Après vote au scrutin majoritaire à deux tours, ont été nommés :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse, Code postal, Commune	Nombre de suffrages obtenus
DELEGUES TITULAIRES				
COURCOUX	Jean	17/07/1933	34 rue Paul Langevin 54800 JARNY	17
LABARRE	Daniel	20/12/1946	25 rue Jules Rollin 54800 LABRY	17
LEXA	Alain	19/06/1953	10 rue Lucien Gille 54800 LABRY	17
CHAUMONT	Françoise	18/06/1958	42 rue Michel 54800 LABRY	17
RENE	Denis	08/11/1955	28 rue Montesquieu 54800 JARNY	16
DELEGUES SUPPLEANTS				
MUSQ	Jean Pierre	26/02/1951	13 rue Ernest Eudot 54800 LABRY	17
CUNY	Claude	25/05/1950	42 rue Rollin 54800 LABRY	17
RITZ	Luc	25/09/1966	7 rue de Bretagne 54800 LABRY	15

2) Tirage au sort des jurés d'assises année 2012.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 3 jurés, en vue de l'établissement de la liste préparatoire communale des jurés d'assises pour l'année 2012.
Les personnes désignées sont :

- *Madame GEORGES, née TORMEN Virginie, domiciliée 14 rue Joseph Colombo à LABRY,*
- *Monsieur DJELOUL David, domicilié 6 rue du Lieutenant Drieux à LABRY,*
- *Monsieur PALACZ Dariusz, domicilié 22 rue de Lorraine à LABRY.*

3) Adhésion HOMBURG-BUDANGE et METZERVISSE au Chenil du Joli bois

Le Conseil accepte l'adhésion des communes de HOMBURG-BUDANGE et METZERVISSE au Chenil du Joli bois

4) Vente par adjudication judiciaire de parcelles de terrain. Désignation des biens susceptibles d'être acquis et délégation au maire.

Le Maire a informé le Conseil Municipal que plusieurs parcelles de terrain situées sur le territoire communal sont à vendre par adjudication judiciaire aux enchères publiques, qui aura lieu le mardi 28 juin 2011 au siège de l'office notarial de Maîtres JANNOT-LHOMME & ARRICASTRES de BRIEY. Il a invité le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité de l'acquisition de certaines de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **désigne Mr le Maire pour participer à la vente aux enchères et lui a donné toute latitude pour enchérir au mieux des intérêts de la commune, pour l'acquisition des parcelles suivantes :**

Désignation cadastrale	Superficie en ares	Désignation cadastrale	Superficie en ares
A 4	53,20 ares	AE 47	06,90 ares
A 12	23,00 ares	AE 69	18,80 ares
AB 42	46,85 ares	AE 79	08,24 ares
AB 47	05,85 ares	AH 127	17,40 ares
AC 48	04,55 ares	AH 131	20,35 ares
AC 51	18,55 ares	AH 133	18,35 ares
AC 71	09,83 ares	AH 187	08,80 ares
AE 20	21,35 ares		

5) Débat et vote sur la proposition de schéma de coopération intercommunale.

Le Maire a donné lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 02 mai 2011 émanant de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, demandant aux communes du Département de se prononcer, dans le cadre d'une période d'échange et de concertation, sur son projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet prévoit la fusion des 3 communautés de communes que sont : La communauté de communes du Pays de BRIEY, celle du Pays de l'Orne et celle du Jarnisy, ainsi que les communes de BATILLY et St AIL. Il prévoit également qu'à titre transitoire, les communautés du Pays de LANDRES et du Pays AUDUNOIS ne seraient pas incorporées à la fusion. Cette fusion proposée par Monsieur le Préfet répond non seulement à une logique géographique, mais s'inspire également des prises de position historiquement prises par les communautés et communes concernées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, a adopté le texte de la délibération suivante :

- Plusieurs possibilités sont offertes à notre communauté de communes: Le **maintien du statu quo**, si l'on s'appuie sur l'avis des petites communes principalement, celui **d'une fusion à deux communautés de communes** telle que souhaitée lors de l'élaboration du schéma en 2006, et celui **d'une fusion à trois communauté de communes**, si l'on s'appuie sur la logique géographique et sur l'existence du bassin de vie de notre communauté que constitue l'axe JARNY / BRIEY / JOEUF.

- Afin de parvenir à un consensus démocratiquement indispensable, il faut impérativement donner du temps aux citoyens et à leurs représentants de pouvoir s'exprimer sur cet important projet et surtout pouvoir **discuter d'un projet commun fédérateur, autour duquel l'ensemble des 3 communautés de communes pourraient se retrouver.**

- Dans cette même logique, il serait irraisonnable de se prononcer sans avoir pris connaissance au préalable des **données fiscales et financières, qui apporteront des informations importantes, sans lesquelles il est à ce jour impossible de prendre des positions objectives.**

Aussi, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de mettre tout en œuvre pour donner du temps à une véritable concertation, s'appuyant sur les données chiffrées des variantes proposées par la commune de LABRY.

6) Modification des conditions de location des salles municipales.

Concernant les conditions de location de la salle de réceptions et de la salle socioculturelle, fixées par délibération du 30.01.2009, et considérant les difficultés liées à l'encaissement du montant des locations, Le Conseil Municipal, et à l'unanimité,

- Décide d'instituer des **arrhes de paiement, applicables à tous les tarifs de location figurant dans la délibération du 10.01.2009.**

- Dit que le montant des arrhes sera le produit de la location auquel s'appliquera un **taux de 30%**.

7) Informations diverses

*** Poursuite d'activité d'exploitation sur le site du centre d'enfouissement technique**

Le Conseil Municipal est informé d'un courrier reçu en Mairie le 16 juin 2011, émanant de Mr CORDIER, Président de la Société BARISIEN. Il y est précisé que l'arrêté d'autorisation d'exploiter le Centre d'enfouissement technique expire le 1^{er} juillet 2015. La société envisage de poursuivre la dite exploitation au-delà de cette date.

Pour ce faire, un dossier de demande d'autorisation en Préfecture est en cours d'élaboration. La société BARISIEN sera à même de présenter son projet à partir du 24 juillet prochain.

*** Travaux d'aménagement d'un terrain multisports**

Le choix de l'emplacement a été défini : Le terrain multisports sera finalement installé à la ZAC Geslin, face au bâtiment des associations. Les travaux d'aménagement de la plateforme sont en passe d'être terminés, et l'équipement sera livré très prochainement. Une caméra de vidéosurveillance sera mise en place.

*** Bibliothèque municipale**

Le 23 juin 2011 à partir de 17 heures, sera proposée à la salle socioculturelle une activité « lecture sur l'herbe » si le temps le permet. A noter par ailleurs que les enfants se sont rendus le mercredi 08 juin à la maison de retraite Fidry, initiative fortement appréciée par les anciens.